

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 07 avril 2017.
- Vote des taxes locales (l'imprimé N°1259 vous a été remis lors de la dernière réunion).
- Pôle médical.
- Zone blanche de la Folletière.
- Subvention pour la coopérative scolaire de Betteville (transfert de compte).
- Vote du budget principal 2017 de la commune de Saint Martin de l'If.
- Vote du budget 2017 annexe « espace commercial ».
- Vote du budget 2017 annexe « la ferme de Brunville ».
- Vote du budget 2017 annexe « voirie ».
- Présentation du bilan financier des travaux pour les vitraux de l'église de Mont de l'If présenté par monsieur Dubost.
- Questions diverses.

Nombre de Conseillers en exercice : 42
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de Conseillers votants : 33+ 2 Procurations
Date de convocation : le 19 avril 2017
Date d'affichage : le 19 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, MME LHERNAULT Martine 1^{er} adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, M BARE Alain, MME CANTREL Anita, MME DE SUTTER Chantal, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, M LAVICE Alexis, M LECOURT Dominique, M LEVASSEUR Eric, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, M TURPIN Jérémie, M VIGER Joël, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, M COLANGE Stéphane, MME KOLLMANN Marie, M LEFEBVRE Dominique, M LOISEL Laurent, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile.

Procurations : M COLANGE Stéphane à MME DUTOT Bérengère, MME SILLIARD Marie-Cécile à MME LOZAY Stéphanie.

Monsieur Jean-Jacques Verdière est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 DATE : 25/04/2017

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 07 avril 2017, envoyé par mail le 19 avril 2017 ou par voie postale le 19 avril 2017 aux conseillers municipaux. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Demande de retrait des 41 communes de la Métropole de Rouen Normandie du Syndicat Départemental d'Énergie 76.
- Avenant de prolongation de délai pour les missions de maîtrise d'œuvre, de sécurité et de contrôle de la construction de la cantine scolaire à Fréville.
- Participation de la commune pour le changement de plaques d'immatriculation lors du changement d'adresse uniquement pour les anciennes immatriculations.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout des 3 points précités à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2 DATE : 25/04/2017**OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux des taxes directes locales au budget primitif 2017 de la manière suivante :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par Décision du CM	Produit voté par le C.M.
Habitation	1.020.000 €	18.00	183.600 €
Foncier bâti	741.500 €	32.30	239.505 €
Foncier non bâti	111.000 €	32.00	35.520 €
TOTAL			458.625 €

DELIBERATION N° 3 DATE : 25/04/2017**OBJET : CABINET MEDICAL**

Vu l'incertitude du subventionnement du cabinet médical, monsieur le maire désire savoir si le conseil municipal est toujours favorable ou non à la poursuite du projet. Il explique que le besoin de financement tel qu'il est prévu au budget primitif est inscrit sans subvention, soit 466 000 €, auquel il faut déduire 16% (FCTVA récupérable), soit 391 440 € restant à la charge de la commune. De plus, des loyers seront versés tous les ans et une parcelle sera revendue à la pharmacie.

Après en avoir très longuement délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre la réalisation du cabinet médical même sans subvention, à 25 voix pour et 1 procuration, 3 contre et 1 procuration, 5 abstentions.

DELIBERATION N° 4 DATE : 25/04/2017**OBJET : ZONE BLANCHE DE LA FOLLETIERE**

Monsieur le maire rappelle que l'emplacement retenu pour l'implantation de l'antenne de La Folletière se situe à la limite de Fréville, La Folletière et Carville-la-Folletière et qu'elle doit mesurer 45 mètres de hauteur. L'opération coûtera environ 130 000 € subventionnable à hauteur de 100 000 €. Vu l'impact environnemental, monsieur le maire désire avoir l'avis du conseil municipal sur la poursuite ou non du projet.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal décide, à 27 voix pour et 1 procuration, 3 contre et 1 procuration, 3 abstentions, de poursuivre le projet d'implantation de l'antenne à la Folletière, sous réserve de l'approbation des habitants de Carville-la-Folletière. Le conseil municipal charge le maire de contacter le maire de Carville-la-Folletière pour demander son accord.

DELIBERATION N° 5 DATE : 25/04/2017**OBJET : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A INSCRIRE AU BP 2017**

Monsieur Acher informe que la participation au fonctionnement (fournitures scolaires) de l'école de Betteville était de 74 €/élève et celle de Fréville 46 €, en 2016. Afin d'harmoniser les participations à hauteur de 46 € par élève en 2017, et pour ne pas pénaliser l'école de Betteville, il propose de compenser la différence en allouant une subvention de 2 300 € en 2017 à la coopérative scolaire de Betteville.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion une aide de 1400 € à l'installation d'un nouveau commerce avait été attribuée et celle-ci doit être versée sous forme de subvention à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes et les inscrire au budget primitif 2017:

Subventions	Année 2017
Coopérative scolaire de Betteville	2300 €
ADAM Florence magasin fruits légumes	1400 €

DELIBERATION N° 6 DATE : 25/04/2017

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017 DE SAINT MARTIN DE L'IF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif communal 2017 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 971 813.14 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 486 101.05 €.

DELIBERATION N° 7 DATE : 25/04/2017

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL » 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif annexe « espace commercial » présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 17 651.03 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 17 859.32 €.

DELIBERATION N° 8 DATE : 25/04/2017

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE « FERME DE BRUNVILLE » 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif annexe « Ferme de Brunville » présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 8 320.52 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 18 869.52 €.

DELIBERATION N° 9 DATE : 25/04/2017

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE « VOIRIE » 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif annexe « Voirie » présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 315 920 €.

DELIBERATION N° 10 DATE : 25/04/2017

OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DES QUARANTE-ET-UNE COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,

- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76, **(1)**
- de refuser le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76 au motif suivant :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76, **(1)**

DELIBERATION N° 11	DATE : 25/04/2017
---------------------------	--------------------------

OBJET : AVENANT POUR PROLONGATION DE DELAI CANTINE ECOLE DE FREVILLE

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de prolonger les délais de deux mois pour la réalisation des travaux de construction de la cantine scolaire de Féville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant suivant de prolongation de délai de deux mois pour le bureau de contrôle DEKRA concernant la réalisation de la cantine scolaire de Fréville, d'un montant de 452 € H.T.

DELIBERATION N° 12	DATE : 25/04/2017
---------------------------	--------------------------

OBJET : CHANGEMENT DE PLAQUES D'IMMATRICULATION
--

Monsieur Acher explique qu'après l'étude réalisée par La Poste pour les changements d'adresse, il s'avère que seulement 72 nouvelles adresses (changement de N° et de rue) conduisent au renouvellement de la carte grise pour les habitants qui ont une voiture avec une ancienne immatriculation.

Il précise que le fait d'ajouter une ligne supplémentaire, telle que Betteville, Fréville, La Folletière et Mont de l'If à l'adresse ne remet pas en cause la validité de la carte grise.

C'est pourquoi, il propose de rembourser le jeu de plaques (environ 20 €) après présentation de la facture et la copie de l'ancienne carte grise et la nouvelle pour le changement de plaques d'immatriculation lors du changement d'adresse uniquement pour les anciennes immatriculations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'inscrire un montant prévisionnel de 1500 € à l'article 6574 et rembourser chaque demandeur aux conditions précitées. Il charge le maire de prélever 1500 € en dépenses imprévues en section de fonctionnement.

DELIBERATION N° 13	DATE : 25/04/2017
---------------------------	--------------------------

**OBJET : AVENANT POUR PROLONGATION DE DELAI CANTINE ECOLE DE FREVILLE
MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de prolonger les délais d'un mois pour la phase DET de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la cantine scolaire de Fréville, réalisée par l'atelier d'architecture Pascal Valognes, Auvray-Dubaillay économiste et Abscia BET Fluides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant N°2 de prolongation de délai d'un mois pour la phase DET de la maîtrise d'œuvre précitée, d'un montant de 2076.61 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

• **BILAN POUR LES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINTE TRINITE A MONT DE L'IF**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Dubost afin de présenter le bilan suivant des vitraux de l'église de Mont-del'If :

ANNEE 2016

Etat des dépenses :

Entreprise	Montant H.T.	Taux TVA	Total TTC	FCTVA 16%
A2P	856.30 €	20%	1 027.56 €	137.00 €
Atelier Duchemin	30 171.17 €	20%	36 205.40 €	4 827.39 €
Construction d'Antan	4 862.28 €	20%	5 834.74 €	778.00 €
Peintures Lambion	1 500.00 €	20%	1 800.00 €	240.00 €
Jacques Paris	2 347.00 €	0%	2 347.00 €	- €
Traiteur	2 329.12 €	20%	2 794.94 €	- €
Total	42 065.87 €		50 009.64 €	5 982.39 €

Etat des recettes

Mécénat			19 000.00 €
Souscription			18 153.00 €
Subventions :			- €
Charles Revet			3 370.00 €
Fondation			5 000.00 €
FCTVA			5 982.39 €
Total			51 505.39 €

Bilan

Dépenses			50 009.64 €
Recettes			51 505.39 €
Solde			1 495.75 €

Monsieur Dubost fait remarquer que les travaux ont été réalisés sans financement de la commune de Saint Martin de l'if ; c'est pourquoi, il demande que l'excédent de 16 700 € soit reversé sur le budget annexe de la Ferme de Brunville, afin de respecter l'engagement lié au legs.

Monsieur le maire précise que la somme précitée a bien été transférée sur le budget annexe de la Ferme de Brunville.

• **CCAS**

Monsieur le maire informe que la Communauté de Communes de la région d'Yvetot veut créer un CCAS élargi et va constituer un groupe de travail avec les communes. Mesdames Debray et Cantrel doivent y participer.

- **Attestation de domicile**

Madame Lhernault fait part des problèmes rencontrés pour les changements liés à la nouvelle adresse lors de séjours à l'étranger. Monsieur le maire propose que les personnes concernées se renseignent directement auprès de la Préfecture.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 45.